Ce qui change le 1er mai 2017

Baisse du prix du gaz, hausse de la consultation chez les généralistes, taxe collectée par Airbnb, nouvelles règles pour les affiliés au RSI, ou encore l'accès à Patrim ouvert aux acquéreurs et vendeurs de biens immobiliers… Découvrez tout ce qui change ce 1er mai 2017.

Augmentation de deux euros de la consultation chez le généraliste

La consultation chez le médecin généraliste (en secteur 1), soit 94% de ces professionnels, augmente à partir du 1er mai. Elle passe de 23 à **25 €.**La consultation d'un enfant jusqu'à 6 ans passe, elle, à **30 €.**

*"Ce n'est pas la révolution, mais la première étape avant une consultation à **40 euros** dans la moyenne des pays européens"*, estime le président de la Fédération des médecins de France, Jean-Paul Hamon

Plus de 3% de baisse pour le gaz

Les tarifs réglementés du gaz naturel baissent, appliqués par Engie. Cette baisse (hors taxes) sera de **3,3 %** en moyenne

- **-3,4 %.** Gaz pour le chauffage :
- **-1,2 %.** Gaz pour la cuisson :
- **-2,1 %.** Gaz pour le chauffage + la cuisson :
- Gaz pour le chauffage + la cuisson

Les grandes villes peuvent contraindre les loueurs sur Airbnb à se déclarer

Le texte permet aux communes de plus de **200 000 habitants** et à celles de la **petite couronne Parisienne** qui le souhaitent de créer un numéro d'enregistrement (qui devra figurer sur les annonces en ligne), pour les meublés faisant l'objet d'une location de courte durée, afin de pouvoir vérifier qu'ils n'excèdent pas la durée limite légale de location de **120 jours par an**, lorsqu'il s'agit de résidences principales. Avec le cas échéant, des amendes pour les loueurs intensifs qui empiètent sur les plates-bandes des professionnels.

Un service pour estimer le prix d'un logement accessible à tous

la plateforme numérique qu'utilisait l'administration fiscale pour évaluer les biens immobiliers « **Patrim** », devient ce lundi consultable par l'ensemble des acheteurs et vendeurs, particuliers comme professionnels. Ce simulateur, qui ne couvre pas encore les ventes de biens situés en Alsace-Moselle et à Mayotte,

il est accessible depuis le site du ministère des Finances. Simulateur. Il faut Vous munir de vos identifiants impots.gouv.fr (numéro fiscal et mot de passe)

Changements pour le RSI

Le très décrié Régime Social des Indépendants (**RSI**) évolue ce lundi. De nouvelles règles relatives au délai de carence en cas d'accident ou de maladie entrent en vigueur. Le décret dont le détail peut être consulté sur le site Legifrance *"précise les modalités de calcul des indemnités journalières lorsque l'arrêt de travail est prolongé ou qu'intervient un arrêt de travail pour une nouvelle affection ou un nouvel accident sans reprise du travail depuis le premier arrêt."*

AFOC de l'Essonne

AFOC de l'Essonne - jeudi après-m
Adresse : 12, Place de l'Agora - 91000 I
TEL : 01 60 79 22 18
@ : afoc91@gmail.com
https://twitter.com/afoc91
BLOG http://afoc91.unblog.fr